



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT #2003-08-16 LE 29 septembre 2025, À 17H00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le projet de règlement suivant :
PROJET DE RÈGLEMENT 2003-08-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION 2003-05 EN CONCORDANCE AU SAR 345-2024 ET AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE :
 - Ajuster le règlement en concordance au SAR 345-2024, concernant les conditions de validité d'une demande de permis de construction;
 - L'ajout de frais associés à une demande de modification de règlement.
2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, en personne au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à j.montpetit@ste-barbe.com.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **LE 29 septembre 2025, à 17H00** au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne désignée par le conseil, expliquera le projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, ou sur le site Internet de la Municipalité.
5. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Territoire ciblé par le projet : L'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Barbe, ce 9^e jour de septembre 2025.

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 septembre 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour de septembre 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière